



Mieux contrer la maltraitance et l'intimidation chez nos aînés

Sherbrooke, le 29 novembre 2018 – Qu'ils soient la cible ou le témoin de maltraitance ou d'intimidation, 77 % des aînés affirment éprouver des craintes avant de se confier. Ils craignent la vengeance, l'abandon, l'isolement, d'être perçus comme des délateurs, de ne pas être crus ou de devoir quitter leur milieu de vie.

L'équipe de recherche de [Marie Beaulieu](#), professeure-chercheuse à la [Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Sherbrooke](#) et au [Centre de recherche sur le vieillissement](#), ainsi que le [Centre d'aide aux aînés victimes de maltraitance DIRA-Estrie](#), lancent un guide de pratique DAMIA (Demande d'Aide en contexte de Maltraitance et d'Intimidation envers les Aînés) afin de maximiser les activités de sensibilisation en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées.

« Près de 450 aînés ont contribué à identifier les freins et leviers anticipés à la demande d'aide en situation de maltraitance ou d'intimidation et les motivations quant à leur participation aux activités de sensibilisation des organismes communautaires. Le guide de pratique DAMIA répond donc aux besoins identifiés par les aînés puisqu'il s'appuie sur ce qu'ils nous ont dit », affirme la titulaire de la [Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes aînées](#) de l'Université de Sherbrooke, Marie Beaulieu.

Chaque année, selon l'Organisation mondiale de la santé, une personne aînée sur six vivant à domicile est maltraitée.

La ligne est mince entre la maltraitance et l'intimidation. La maltraitance, qu'elle soit intentionnelle ou non, se produit *au sein d'une relation de confiance* alors que l'intimidation, quasi toujours intentionnelle, se produit *dans tout type de relation*. De plus, l'intimidation comprend un rapport de force qui s'installe, ce qui n'est pas explicite en maltraitance.

Non à la maltraitance et à l'intimidation.

Le guide de pratique DAMIA contient deux fascicules. Le premier *Maximiser les activités de sensibilisation sur la maltraitance et l'intimidation envers les personnes aînées* s'adresse aux personnes administratrices et coordonnatrices d'activités de sensibilisation. Il présente des connaissances générales sur la maltraitance et l'intimidation et propose des pistes d'action pour élaborer, planifier et animer des activités de sensibilisation.

Le second fascicule *Animation d'activités de sensibilisation pour lutter contre la maltraitance et l'intimidation envers les personnes aînées* s'adresse aux personnes, bénévoles ou employés, qui animent des activités de sensibilisation au sein d'organismes communautaires intervenant dans un contexte de maltraitance ou d'intimidation envers les personnes aînées. Il vise à préparer et soutenir les animateurs d'activités de sensibilisation.

Ce guide représente les résultats d'un projet de recherche qui s'est déployé sur une période de trois ans. Il peut être téléchargé gratuitement sur le site de la Chaire de recherche et celui de DIRA-Estrie. Une version anglaise sera disponible prochainement.

Citations :

« Ce guide est le résultat des collectes de données que nous avons analysées. Il devient dès lors un outil que nous sommes fières de proposer aux experts sur le terrain. »

Caroline Pelletier, travailleuse sociale et coordonnatrice du projet de recherche DAMIA

« Ce guide de pratique nous permettra de bonifier nos activités de sensibilisation selon les besoins exprimés par les aînés lors des groupes de discussion et lors de la passation des questionnaires. Nous pourrions aussi en créer de nouvelles en se basant sur les recommandations émises dans le cadre du projet de recherche. »

Lucie-Caroline Bergeron, coordonnatrice et intervenante chez DIRA-Estrie

« Depuis environ deux ans, j'anime à titre de bénévole des activités de sensibilisation pour l'organisme DIRA-Estrie. Même si j'ai été formée sur le sujet et soutenue par le personnel, je suis convaincue que le fascicule *Animation d'activités de sensibilisation pour lutter contre la maltraitance et l'intimidation envers les personnes aînées* me sera utile. »

Louise Lamalice, bénévole

Faits saillants :

En situation anticipée de maltraitance ou d'intimidation :

- Plus de 90 % des aînés demanderaient de l'aide auprès des ressources suivantes : organisme communautaire, CLSC, médecin, curé, famille, amis, police, Ligne Aide Abus Aînés (LAAA), regroupement d'aînés ou encore la direction ou le personnel de la résidence pour aînés.
- Plus de 72 % des aînés en parleraient à un ami, alors que 66 % se tourneraient vers un membre de la famille.
- À l'idée de demander de l'aide, les aînés de 55 à 64 ans sont deux fois plus nombreux à exprimer un sentiment de honte que les aînés de 84 ans et plus.
- Près de 6 % des aînés ne demanderaient pas d'aide.

Pour renseignements et entrevue

Nathalie Poirier, M.Env.

Conseillère en communication, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Téléphone : 819 346-1110, poste 12871

Cellulaire : 819 574-7286

nathalie.poirier.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

